

SÉANCE DU 31 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq le trente et un mars à vingt heures trente le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Antton CURUTCHARRY

Etaient présents :

Mme ARANGOITS Isabelle M. BIBES Jean Paul, M. BIDART Pierre Dit Betti, M. CLAUZEL Sébastien, M. COSCARAT Jean Michel, M. CURUTCHARRY Antton, Mme DEGUIRAUD Hélène, Mme DUPUY Maddalen, Mme HARISTOY Marie-Agnès, M. ITHURBURUA Daniel, Mme JUANTORENA Annie, Mme MERCAPIDE Sandrine, M. MOCHO Frantxo, Mme MOUSQUES Bernadette et M. OLÇOMENDY Betti

Procuration(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BIBES Jean Paul

Date convocation : 25 mars 2025- Date d'affichage : 25 mars 2025

OBJET : ACCEPTATION DE LA SERVITUDE A TITRE GRATUIT RELATIVE AU PASSAGE D'UN OUVRAGE ELECTRIQUE (PARCELLES AB 381 ET 383) - NOMENCLATURE 9.I

Dans le cadre des travaux réalisés par le Territoire d'Energie des Pyrénées-Atlantiques, une ligne de distribution électrique a été enfouie dans le tréfonds des parcelles AB 381 et AB 383 (domaine privé de la Commune).

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** que les parcelles cadastrées AB 381 et AB 383 soient grevées d'une servitude à titre gratuit, pour le passage de l'ouvrage souterrain précité ;
- **PRECISE** que cette servitude sera formalisée par la signature d'un acte en la forme administrative à intervenir entre la Commune et le Territoire d'Energie des Pyrénées-Atlantiques ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Antton CURUTCHARRY



Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

POUR : 15

CONTRE :

ABSTENTION :

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 07 /04/2025

Et après transmission en sous-préfecture le 07/04/2025